

Séance du Conseil Municipal du 16 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux, le seize mai à vingt heures, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni le conseil municipal de la commune de HARGNIES.

Présents : Bernard DEFORGE, Teddy BISKUPSKI, Stéphane THIBAUX, Delphine DEHOUX, Anne CHARLES, Sylvie GUIOT, Guillaume GESNOT, Ludovic CAILTEUX.

Absents : néant

Stéphane THIBAUX est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

1- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 14 avril 2022.

Le compte-rendu de la séance du 14 avril 2022 est adopté à l'unanimité de tous les membres présents.

2- Objet : Emprunt

M. DEFORGE rappelle que pour procéder aux investissements de l'exercice 2022, il est opportun de recourir à un prêt d'un montant total de 150 000 Euros.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des différentes offres, après avoir pris connaissance en tous ses termes de l'offre établie par l'Agence France Locale, Société Anonyme à Conseil de Surveillance et Directoire, dont le siège social est situé 112 Rue Garibaldi, 69006 Lyon, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 799 379 649, et après en avoir délibéré,

DECIDE d'autoriser M DEFORGE, Maire, à signer un contrat de prêt avec l'Agence France Locale selon les caractéristiques suivantes :

Article 1 : Principales caractéristiques du prêt

- Montant du contrat de prêt : 150 000 EUR (Cent cinquante mille Euros)
- Durée Totale : 15 ans
- Mode d'amortissement : trimestriel linéaire
- Taux variable : Euribor 3 mois + 0.41% (Euribor flooré à 0)
- Base de calcul des intérêts : Base Exact/360
- Commission d'engagement : Néant
- Frais de dossier : Néant

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

M DEFORGE, Maire est autorisé à signer le contrat de prêt et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, à toutes formalités, à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

3- Questions diverses

La séance se termine à 20h45